

## CAPN DE TITULARISATION DES INSPECTEURS STAGIAIRES PROMO 2021/2022

Madame la Présidente,

Encore cette année, dans un contexte difficile, les bénéfices, dividendes et rachats d'actions du CAC40 explosent, de même que la rémunération engrangée par leurs dirigeants.

Le pire c'est que ce sont les groupes qui s'illustrent par leurs excès qui ont le plus bénéficié des aides publiques liées à la crise sanitaire de la Covid-19. Mais le gouvernement refuse toujours ne serait-ce que d'envisager une taxation plus importante, même exceptionnelle, des profits ou des dividendes.

Pourtant,

- ➔ Deux tiers des entreprises du CAC40 battent leurs records historiques de profits ;
- ➔ Plus de 80 milliards d'euros ont été distribués aux actionnaires au total (+57 %) ;
- ➔ Les dividendes ont battu un nouveau record, 57,5 milliards d'euros sur les profits 2021 (+33 %).

Dans le même temps, près de 30 000 emplois ont disparu en France.

Cela forme un contraste saisissant avec la situation des ménages confrontés aux conséquences de l'inflation. La richesse du CAC40 est très peu redistribuée et les négociations de revalorisation salariale piétinent dans de nombreuses entreprises.

Et le gouvernement se permet de demander aux Français de faire des efforts.

Sans surprise, la Première ministre a annoncé la poursuite des réformes libérales et notamment celle des retraites. Si elle a proposé des mesures en faveur du pouvoir d'achat, celles-ci ne compensent même pas l'inflation et ne rattrapent pas des années de politique d'austérité. Pire encore, ce que le gouvernement concède d'un côté pour le pouvoir d'achat sera repris de l'autre pour ne pas plomber le budget de l'État !

Ce paquet de mesures n'est que du saupoudrage au regard du niveau d'inflation actuel (5,2 % sur un an) et futur (entre 8 et 10 % d'ici la fin de l'année 2022). On n'attendait rien du gouvernement et nous sommes servis !

Parce que les politiques d'austérité conjuguées à l'inflation dégradent les conditions de vie de salariés, et aussi celles des retraités, des précaires, des privés d'emploi, des étudiants...

**La CGT Finances Publiques** porte 10 mesures d'urgence pour répondre aux aspirations des travailleurs et de leurs familles, dont un SMIC et des pensions de retraite à 2 000 € minimum, l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, l'arrêt des exonérations de cotisations sociales et fiscales ainsi que le conditionnement des aides publiques aux entreprises et la baisse de la TVA à 5,5 % sur les produits de première nécessité, notamment l'alimentaire et l'énergie.

Ses propositions sont un point d'appui afin de réfléchir aux réponses à apporter pour améliorer vraiment et durablement le quotidien.

Cette crise sanitaire finira sans doute, mais il est à craindre qu'aucune leçon n'en sera tirée par le gouvernement actuel. Recul du service public, paupérisation de l'hôpital public, numérisation et marchandisation à marche forcée de la société : rien ne change !

**Pour la CGT Finances Publiques**, c'est une occasion manquée dont les conséquences seront dramatiques.

Et pendant ce temps, la destruction de nos missions continue : fin de la mise en place du NRP, démétropolisation, externalisations, etc. Les inspecteurs stagiaires nouvellement titularisés vont découvrir une administration en restructuration permanente, dans laquelle aucun agent ne peut être sûr que son service existera encore dans cinq ans !

La loi de prétendue « transformation de la fonction publique » constitue une atteinte sans précédent au statut général de la fonction publique et aux statuts particuliers. Elle remet en cause toute la conception française de fonction publique de carrière et pave la voie à la mise en place d'un système de dépouille, à l'anglo-saxonne. Elle fait voler en éclat les droits et garanties des agents de la DGFIP.

Si la **CGT Finances Publiques** prend acte de l'augmentation de la valeur du point d'indice au premier juillet, force est de constater que le compte n'y est pas. Cette augmentation non seulement, ne comble pas les effets de l'inflation actuelle, mais ne risque pas de rattraper les pertes de pouvoir d'achat, conséquences du gel du point d'indice pendant plus de 10 ans.

La **CGT Finances Publiques** maintient la revendication d'une première augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point, avec effet rétroactif au 1er janvier et indexation sur l'inflation. Une partie en a donc été obtenue, ce qui nous encourage à poursuivre la bataille salariale pour tous les agents fonctionnaires et non titulaires, pour l'égalité professionnelle, pour un travail dignement reconnu et rémunéré dans la Fonction publique.

**Avant d'arriver à l'ordre du jour, la CGT Finances Publiques souhaite revenir sur le déroulé de la scolarité renouée et évoquer les perspectives pour la prochaine promotion.**

Pour rappel, cette mise en place de la formation renouée est purement dogmatique : la formation initiale coûte trop cher et peu importe l'investissement à long terme qui est fait en matière de formation initiale.

Le dénominateur commun de cette « réforme », c'est une formation théorique amputée de plusieurs mois suivi d'un stage de mise en pratique dans les services devenu probatoire qui s'effectue sur le poste de première affectation, une manière de mettre les stagiaires au travail dès leur arrivée dans les services.

Alors que les métiers de la DGFIP sont de plus en plus complexes, que les sous-effectifs chroniques imposent depuis de nombreuses années une polyvalence sans faille de la part des collègues, les formations doivent être « ingurgitées » au pas de charge et appliquées dès l'arrivée dans les directions d'affectation ! Le volume de connaissances à acquérir à l'ENFiP ne diminue pas, bien au contraire. Par contre les temps d'assimilation et de reformulation sont maintenant presque inexistantes.

Les stagiaires en sont rendus à réviser leurs cours le soir et le week-end. Les lauréats des concours ne sont pas des étudiants en milieu scolaire, ils ont un conjoint, des enfants, une vie de famille ! Il est temps que la direction générale en prenne conscience !

Durant cette scolarité, certaines questions nous laissent dubitatifs.

☛ Revenons tout d'abord sur le retour des IS en établissement en juin et juillet dernier pour assister à des conférences :

Il semblerait que ce retour en établissement – les estivales- soit désormais la règle, alors qu'aucun GT ne l'a acté. Si initialement ce retour devait recréer du lien entre les stagiaires suite à la mise

en place du tout distanciel de fait de la crise sanitaire, quel est aujourd'hui son rôle ? Ce retour est-il légitime au vu de la durée du stage déjà trop courte ?

Savez-vous que certains stagiaires ont dû partir la veille, voir au beau milieu de la nuit pour rejoindre leur établissement et assister à des conférences puisqu'ils avaient un délai de route largement insuffisant, quid encore une fois de la vie de famille ! Et que dire des frais engagés pour revenir quelques jours en établissement !

Si vraiment ces conférences ont un intérêt pédagogique de 1ère ordre, pourquoi ne pas les faire pendant la formation théorique initiale afin d'éviter tout un tas de déconvenues aux stagiaires

Alors oui, vous nous direz qu'un grand nombre d'entre eux est content de retrouver en été les autres stagiaires, que cela leur fait une pause pendant leur stage. Nous posons la question : est-ce le bon moment pour programmer un retour en établissement, alors que les chefs de service accueillant des stagiaires se plaignent de la durée trop courte du stage pratique probatoire et de leur difficulté à évaluer ces derniers.

La **CGT Finances Publiques**, tient à redire son opposition au caractère probatoire du stage pratique. Depuis sa mise en place, le retour d'expérience conforte totalement nos réserves. Sur cette promotion, mais cela est désormais une habitude, certaines directions n'ont pas hésité à déplacer des stagiaires du jour au lendemain, quelquefois en respectant le bloc fonctionnel, d'autres fois en s'asseyant dessus...

En 2018, il était acté par la DG que pour stabiliser les inspecteurs stagiaires, ces derniers seraient positionnés sur des postes demeurés vacants au mouvement local précédent en priorité. D'ailleurs ces postes n'ont pas vocation à être proposés aux titulaires dans le mouvement local suivant, une fois qu'un inspecteur stagiaire y a été prépositionné.

D'autant que ces postes conditionnent la spécialité « métiers » suivie lors de la scolarité à l'ENFiP.

Ces derniers, affectés début octobre, contribuent à la couverture des besoins des directions locales, besoins déterminés avec elles par l'administration centrale qui prend en compte l'ensemble des flux de sortie du grade (retraite, promotion, mutation...).

Mais cela était sans compter sur les petits arrangements locaux. Encore cette année, des stagiaires ont été changés d'affectation sans toujours tenir compte de leur bloc fonctionnel.

Comment ont-ils pu être évalués, sur quels critères, quid de leur capacité à se positionner en tant que cadre A ? Vaste fumisterie !! La crédibilité de ce fameux stage pratique probatoire en a pris un bon coup depuis trois ans.

☛ Sur la promotion 2022/2023, beaucoup de questions restent en suspens quant à la rentrée à venir. Certes, vous nous avez communiqué le formalisme général. Mais qu'en est-il de l'organisation fine, quels moyens nous accordez-vous pour qu'en tant qu'organisation syndicale nous puissions nous organiser et accueillir au mieux les futurs stagiaires ?

Une note de rentrée avec le calendrier devait nous être communiquée vers le 15 août, toujours rien à l'horizon. Est ce normal ? Même remarque concernant la campagne de 1ère affectation.

Concernant la formation à venir des EP-LA, il semblerait qu'un nombre significatif de lauréats – promus soient exclus de ce dispositif au motif qu'il y aurait trop de stagiaires cette année à accueillir en établissement. Qu'en est-il ?

Enfin, depuis la suppression des CAP de sélections d'enseignants, nous n'avons plus aucune visibilité sur le vivier. Est-il épuisé sur certains établissements ? L'ENFiP considère-t-elle que les nouveaux chargés d'enseignement seront en capacité de produire un travail à l'identique que des chargés d'enseignement chevronnés qui quittent le navire ?

### **Sur la CAPN de ce jour, de nombreuses interrogations :**

- Nous nous interrogeons sur le nombre important de stagiaires au rattrapage, pour la scolarité 2020-2021, sur 989 inspecteurs stagiaires ayant achevé leur cycle de formation 56 d'entre eux étaient concernés par l'épreuve de rattrapage soit 5,66 %, pour la scolarité 2021-2022, sur 1091 inspecteurs stagiaires ayant achevé leur cycle de formation, 143 d'entre eux étaient concernés par l'épreuve de rattrapage soit 13,10 %.
- Sur le nombre de dossiers en souffrance : Pour 102 inspecteurs stagiaires ayant achevé leur cycle de formation de plus on passe de 7 dossiers à 18, soit une multiplication par plus de 2 fois et demi.
- Quid de la formation, remplit-elle réellement ses objectifs ? Encore une fois nous dénonçons sa densité, sa lourdeur, son rythme, l'absence de temps de reformulation et le manque de temps d'assimilation.
- Quid du stage ? Quels sont ses objectifs réels ? Quel est le positionnement et la place du stagiaire, le rôle du tuteur ?
- Quid de l'UC comportement ? Il semblerait que l'ENFiP applique dès à présent le durcissement de la validation de cette UC discuté en GT en mars dernier. Pour la CGT, les décisions prises en GT n'ont pas vocation à être rétroactives.

**La CGT Finances Publiques**, constate la réelle rupture entre la partie socle et la partie bloc fonctionnel vécu par les inspecteurs stagiaires. Les taux d'échec lors des épreuves du bloc fonctionnel au vu des tableaux statistiques des évaluations de compétence sont beaucoup plus important. Il y a de trop grandes différences dans la difficulté d'appréhender les cours entre les deux blocs.

**La CGT Finances Publiques**, constate la difficulté qu'éprouvent des stagiaires n'ayant pas validé la formation théorique en arrivant sur le lieu du stage probatoire. Ce sont des collègues dont le chef de service n'attend rien, sachant qu'ils ne vont pas rester, si ce n'est compenser les sous-effectifs !!

Si l'année dernière, vous aviez affirmé faire preuve de bienveillance au nom de la crise sanitaire, force est de constater que cette année cette bienveillance n'a plus lieu d'être :

- Par rapport à la promotion précédente, il y a donc 102 stagiaires de plus mais plus du double de stagiaires ne valident pas leur cycle de formation ;
- **La CGT Finances Publiques**, s'interroge et vous interroge sur la qualité de la formation au vu de toutes les problématiques évoquées au-dessus.

**La CGT Finances Publiques** considère que la totalité des stagiaires de cette promotion ayant satisfait aux épreuves théoriques aurait dû être titularisée en bloc.

**Nous ne pouvons en terminer sans dénoncer l'évolution de cette CAP qui, en application de la loi scélérate de transformation de la fonction publique, n'est réunie qu'en cas de non-titularisation de stagiaires. Comme en matière de mutation ou de promotion, la direction générale prive ainsi les représentants du personnel de la possibilité d'être associés aux actes de gestion qui jalonnent la vie professionnelle de nos collègues.**